

## MARCHES CONCLUS EN 2016 avant le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Article 133 du code des marchés publics.

Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques.

Marchés de travaux			
Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 et inférieure à 90 000 € HT			
Date du Marché	Objet	Attributaire	Code Postal
04/01/2016	Travaux d'accessibilité - Remplacement de portes extérieures	<b>AGC SIGLAVER</b>	79182